Fiche de suivi — incohérence notifiée ou avérée

MISE À JOUR : AOÛT 2026

Usage interne EMS. Ouverte pour chaque notification d'incohérence : elle trace les deux entretiens, les actions et leur validation — jusqu'à l'issue.

L'APPRENTI·E

Nom de l'alternant·e

Formation

Entreprise

Date de la notification

ENTRETIEN AVEC L'ENTREPRISE

Date de l'entretien

Représentant de l'entreprise

Observations

ENTRETIEN AVEC L'APPRENTI·E

Date de l'entretien

Observations

ACTIONS

Détail des actions menées

Responsable du suivi · date

Signature

RGPD : les informations portées sur cette fiche sont traitées par EMS dans le seul but indiqué en tête de document, accessibles aux seules personnes habilitées, conservées le temps du traitement puis archivées conformément à la loi. Droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition : contact@ems-epinay.com. Réclamation possible auprès de la CNIL (cnil.fr).